

Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 22 juillet 2010

L'an deux mille neuf, le 22 juillet 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 15 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Christian URVOY, Frédéric BERROD, Anne LEROY
ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND
LANTIC : Hugues LESAGE, Nicolas HEURTEL
PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Martine POIGNONNEC, Mariannick KERVOELEN, Georges BREZELLECC, Mathieu TANON
TREVENEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

BINIC : Marie Françoise LE LEPVRIER par Christian URVOY
ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER par Marcel PINCEMIN
LANTIC : Christian LEMAITRE par Nicolas HEURTEL
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Mariannick KERVOELEN, Dominique BLANC par Martine POIGNONNEC

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE, Philippe GUEGAN
SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel NORMAND

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

----- DELIBERATION N°2010-081

Mise à disposition de personnel auprès du CIAS et du SMITOM

Dans un souci de mutualisation des compétences, le C.I.A.S. a sollicité la Communauté SUD GOELO pour la mise à disposition d'agents des services comptabilité finances et carrières paies. Par ailleurs, la Communauté met déjà à disposition certains agents au SMITOM sans convention officielle.

Monsieur le Président propose donc d'officialiser les mises à dispositions envers ces deux entités par le biais de conventions soumises à l'avis des CAP du Centre de Gestion.

Ces mises à disposition concerneraient les agents et les quotités suivants :

Service	Missions	Agent –grade	Temps mise à dispo CIAS	Temps mise à disposition SMITOM
Comptabilité – finances	Accompagnement du directeur pour élaboration et suivi du budget	F. LAMANDE, adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	5%	30 %
	Toutes opérations comptables liées à l'exécution du budget	F. LAUBE, adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	45%	0
		R. LE DAN, adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	0	30%
Carrières – paies	suivi des carrières	C. LE GRAND, rédacteur chef	50%	5%
	Elaboration des paies	Recrutement au 01.10.2010	50%	5%
Secrétariat	Secrétariat – statistiques – préparation facturation	A. CHATTON, adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	0	15%

Ces mises à disposition pourraient être prononcées à compter du 1^{er} juillet 2010 pour une durée de 3 ans.

Chaque partie pourra y mettre fin par lettre recommandée avec AR. Le terme de la convention est fixé à 6 mois après réception de l'AR.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition des agents cités ci-dessus ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.
